



*Fussballverband
Association de football
Bern Jura*

Communications officielles

28 avril 2023

Informations de la Commission de jeu

Matches reportés en raison des intempéries

Les journées pluvieuses de la mi-avril 2023 ont montré que la procédure correcte à suivre lors d'annulations/reports de matchs pour cause d'intempéries n'est parfois plus présente dans les esprits. Nous prions les clubs, en cas de report d'un match à domicile en raison d'un terrain impraticable, de respecter d'urgence les consignes suivantes conformément à l'art. 2.11.4 *des directives relatives à l'organisation des compétitions* :

- En raison des conditions météorologiques, un match peut être annulé au plus tôt le jour du match. L'annulation la veille ou plus tôt n'est pas autorisée.
- En cas d'annulation d'un match pour cause d'intempéries, il faut d'abord obtenir l'accord du service de piquet de la sous-association.
- Si le service de piquet donne son accord, l'arbitre et l'équipe adverse doivent être informés de l'annulation du match.

Important : l'annulation d'un match sans information préalable du service de piquet ou sans son accord est considérée comme un report de match arbitraire. Le report arbitraire d'un match peut être sanctionné par une amende ou, dans le cas de l'art. 61 al. f, par un forfait.

Programmation des matchs / heures de début de match

L'art. 2.10.1 fixe les heures de début de match les plus tôt possibles pour les différentes ligues et catégories juniors. Nous attirons l'attention des clubs sur le fait que la programmation d'un match en dehors de ces horaires prédéfinis n'est possible qu'avec l'accord de l'adversaire.

Champion bernois des seniors 40+

Lors de sa réunion du 17 avril 2023, la Commission de jeu a procédé au tirage au sort des matchs de la finale du championnat bernois des seniors 40+ comme suit :

Demi-finales

- Match 1 : MFV (vainqueur du groupe 1) contre le vainqueur du groupe FVBO
- Match 2 : vainqueur du groupe SEFV contre MFV (deuxième du groupe 1)

Les demi-finales doivent se dérouler, en accord avec les deux équipes, dans la semaine du 5 au 9 juin 2023.

Finale

- Vainqueur du match 2 contre le vainqueur du match 1

La finale doit avoir lieu, en accord avec les deux équipes, dans la semaine du 12 au 16 juin 2023.

Licence de joueur : renouvellement des photos de joueurs

Lors du contrôle visuel des joueurs avant un match, les arbitres constatent régulièrement que les photos des joueurs ne sont plus d'actualité. Cela complique considérablement le contrôle. C'est pourquoi, dans Clubcorner, sous la rubrique "Invitation au changement de photo des joueurs", sont mentionnés les joueurs pour lesquels une nouvelle photo est nécessaire de toute urgence (date de la photo). Nous prions les responsables de club de prêter attention à cette demande de changement de photo dans Clubcorner et de renouveler les photos dans les meilleurs délais.

Informations de la Commission des arbitres

Nouvelle catégorie «Supporter/trice-Coach»

La Commission des arbitres (CA) a constaté que, ces dernières années, de nombreux arbitres ont démissionné dès les deux premières années après avoir suivi la formation de base. Parmi les causes de ce phénomène, la CA a analysé le fait qu'au début, un très bon encadrement est mis en place (au moins deux matchs de juniors C) et que très rapidement, un coaching est également effectué dans les juniors B. Mais après ce démarrage intensif, il peut arriver qu'un arbitre ne bénéficie plus d'un coaching officiel pendant plusieurs mois. Cela s'explique principalement par le fait que les ressources correspondantes, notamment les coachs disponibles, font défaut.

C'est la raison pour laquelle la CA a décidé de créer la nouvelle catégorie "Supporter/trice-Coach". Cette fonction représente un niveau intermédiaire entre les coaches (anciennement les inspecteurs/trices) et les accompagnateurs/trices : Un/e Supporter/trice-Coach est engagé/e de manière similaire à un/e accompagnateur/trice et peut ensuite faire des recommandations à la CA dans le cadre d'un rapport Clubcorner-Supporter sur la manière dont il convient de poursuivre les choses avec l'arbitre. Contrairement au coach officiel, qui doit toujours avoir au moins une qualification de 3^{ème} ligue, des arbitres de ligues inférieures peuvent également être engagés pour ce rôle, notamment de 4^{ème} ligue.

Des candidats appropriés du point de vue de la CA ont été sollicités pour cette fonction et convoqués à un cours spécifique. En outre, ce nouveau rôle offre également une

plateforme optimale pour identifier rapidement les coachs potentiels et les initier à la tâche de coaching.

Ittigen, le 28 avril 2023 / Secrétariat général